

Monsieur Alain Bain
3, Kerlaouen
29770 – Primelin

Primelin, le 5 mai 2021

Monsieur le commissaire-enquêteur,

En qualité de citoyen de Primelin, résidant à proximité immédiate de Saint Tugen, j'aimerais appeler votre attention, dans le cadre de l'enquête PLU en cours, sur le projet de parking à proximité de la chapelle et son importance.

D'une manière générale, j'ai le sentiment que l'importance de Saint Tugen est relativement minimisée dans ce PLU. Je ne suis pas légitime pour contester ce choix donc je m'abstiens.

Le PLU ne permet pas de déterminer avec précision le projet. Cependant, je me permets et je vous prie de trouver mes remarques et suggestions concernant cette future infrastructure.

La sécurité pour les piétons n'est pas assurée sur la place et lors de leurs déplacements vers l'entrée de la chapelle. Faute de signalisation suffisante le stationnement et la circulation automobile, piétonne et cyclistes y sont, pour le moins, anarchiques et accidentogènes.

Le nombre actuel de places, limité à une vingtaine, et l'interdiction des cars de touristes limitent le nombre de visiteurs.

Un accès facilité par la route et un stationnement organisé et dimensionné augmenteraient de facto le nombre de visiteurs.

Un nombre de visiteurs accru et une bonne capacité d'accueil, participerait à l'attraction touristique et ainsi à l'intérêt économique du territoire du Cap Sizun.

Avec plus de 6000 visiteurs par année uniquement pour la chapelle, sans compter les randonneurs et promeneurs, ce haut lieu touristique mériterait sans doute un embellissement à la hauteur. Il n'y a pas d'écrin pour le joyau.

Outre la chapelle, Saint Tugen est un point de départ pour les randonneurs (circuit PR de Primelin et d'Esquibien ainsi que le GR® 34). Idem pour les cyclistes avec le véloroute et les circuits VTT ainsi que les promeneurs qui se rendent vers la plage et les dunes du Trez Goarem. Des événements sont régulièrement organisés dans la chapelle et sur la place. En 2019, un concert a accueilli 280 personnes, sa capacité maximale, dans la chapelle. Ces formes d'activités sont un atout économique reconnu.

La création d'un parking permet la libération de la place publique qui pourrait ainsi devenir un lieu de convivialité et de vie dans la journée tout en préservant la tranquillité. Aire de pique-nique ou de loisirs, lieu de commerce en lien avec la population locales et/ou le tourisme, restauration rapide fixe ou mobile, permanente ou temporaire deviendraient ainsi viables.

L'accueil des visiteurs se déplaçant en campings cars doit également être pris en compte et conduire à un espace aménagé et réglementé dans cette zone au fort potentiel touristique avec la chapelle et la plage du Trez Goarem. Pour la tranquillité du village, la commune disposant d'infrastructure adaptée (camping) le stationnement de nuit n'est pas souhaitable. Au point de vue économique cette forme de tourisme présente un intérêt évident.

La route du parking permettrait d'améliorer l'accès à la plage du Trez Goarem. Passant par le hameau de Kerlaouen, étant la voie la plus directe permettant le contournement du village de Saint Tugen, la circulation y est dense en saison touristique. De plus, elle est un espace partagé pour les cyclistes avec le véloroute et les piétons avec le circuit de randonnée de Primelin. La voie est limitée à une largeur de 2,3 mètres. Les camions, gros campings-cars, engins de travaux et agricoles sont obligés de passer à travers champs dans une propriété privée. Il est regrettable que ce problème dont l'argument principal est la sécurité, connu et très ancien n'ait pas été pris en compte dans ce PLU.

A mon sens, même s'il doit faire l'objet d'attention, l'impact écologique de la création d'un parking est faible. Il présente surtout l'avantage de supprimer une friche, avec ses nuisances, à proximité d'une zone d'habitation.

Un des axes prioritaires, défini dans le PLU, est d'**affirmer la vocation touristique de la commune et améliorer l'attractivité économique**'. Le village de Saint Tugen est le principal point d'intérêt touristique et patrimonial de la commune. Situé dans le périmètre du grand site de France de la pointe du Raz, il en est un des principaux points d'attractions permettant de développer le tourisme sur le territoire. A mon sens, l'intérêt général, qui doit primer, est d'améliorer l'attrait de ce village tout en conservant son caractère vivant, son esprit et la qualité de vie de ses habitants. Les cloches doivent pouvoir continuer de sonner. Ceci passe par la création de ce parking qui est aussi vital pour Saint Tugen qu'important pour la commune et le territoire du Cap Sizun.

Recevez, monsieur le commissaire-enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Bain